



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



**PNUE**

Distribution  
LIMITÉE

UNEP(DEC)/CAR IG.21/INF3  
6 mai 2002

Français  
Original: ANGLAIS

Deuxième réunion des Parties contractantes  
(COP) au Protocole relatif aux zones et à la  
vie sauvage spécialement protégées (SPAW)  
dans la Région des Caraïbes

Montego Bay, Jamaïque, 6 mai 2002

## **RAPPORT DE LA RÉUNION**



## TABLE DES MATIERES

Introduction.....	1
Point 1: Ouverture de la réunion.....	1
Point 2: Élection des Officiers.....	2
Point 3: Organisation de la réunion.....	2
Point 4: Adoption de l'ordre de jour.....	3
Point 5: Compte-rendu du Groupe de travail Ad Hoc sur la revue des critères concernant le listage d'espèces dans les Annexes du Protocole SPAW.....	3
Point 6: Recommandations de la Première Réunion du Comité de Conseil Scientifique et Technique (STAC) au Protocole SPAW relatif aux Zones et la Faune Spécialement Protégées (SPA) dans la Région des Grandes Caraïbes.....	5
Point 7: Adoption finale de Plan de travail et Budget du Programme SPAW pour l'exercice biennal 2002-2003.....	5
Point 8: Compte-rendu du Centre d'activités régionales de SPAW (CAR-SPA) sur le progrès des dispositions pour l'opération du CAR.....	9
Point 9: Questions diverses.....	10
Point 10: Adoption du rapport de la réunion.....	10
Point 11: Clôture de la réunion.....	10
 Annexe I: Agenda	
Annexe II: Décisions de la Réunion	
Annexe III: Liste des Documents	
Annexe IV: Liste des Participants	



## INTRODUCTION

1. La Conférence des Plénipotentiaires sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la Région des Caraïbes – qui s’est tenue à Kingston du 15 au 18 janvier 1990 - a adopté le Protocole SPAW à la Convention de Cartagena qui est entré en vigueur le 18 juin 2000 et dont l’Article 23 traite de l’organisation des réunions et de leur fonctionnement. C’est conformément à cet article et aux Décisions n° VII de la première Réunion des Parties contractantes (COP) relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue à Cuba, du 24 au 25 septembre 2001, que le Programme pour l’environnement des Caraïbes du PNUE a convoqué cette Deuxième Réunion à Montego Bay (Jamaïque), le 6 mai 2002.
2. Les objectifs de la Réunion étaient les suivants:
  - a) Examiner le rapport du Groupe de travail spécial pour les critères de listage des espèces inscrites aux annexe du Protocole SPAW ;
  - b) Examiner les recommandations de la Première réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) du Protocole SPAW, tenue à La Havane (Cuba), du 27 au 29 septembre 2001, et, le cas échéant, adopter les actions pertinentes ;
  - c) Conclure l’adoption du Plan de travail et du Budget du Programme SPAW pour l’exercice biennal 2002-2003 ;
  - d) Examiner le rapport du Centre d’activités régional de SPAW (CAR-SPAW) sur le progrès faits en vue de son entrée en service.
3. Les experts invités à la Réunion ont été désignés par les centre de liaison nationaux des gouvernements qui constituent les Parties contractantes au Protocole SPAW. Des représentants d’autres gouvernements qui ne sont pas des Parties contractantes, ainsi que d’organisations internationales, régionales, intergouvernementales et non gouvernementales ont été aussi invités à titre d’observateurs.

## POINT 1: OUVERTURE DE LA RÉUNION

4. La Réunion a été ouverte le lundi 6 mai 2002, à 9h 30, par M. Nelson Andrade Colmenares, coordonnateur du Programme de l’environnement des Caraïbes.
5. Dans son discours de bienvenue, il a noté que la première Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (CCSTI) au Protocole SPAW s’était tenue voilà exactement dix ans à Kingston (Jamaïque), à un moment où les attentes étaient grandes dans la région en matière d’environnement et où celle-ci se préparait à la Conférence des Nations Unies sur l’environnement et le développement, prévue en 1992 à Rio de Janeiro (Brésil). Ces attentes restent toujours aussi fortes de nos jours, plusieurs années après. De nombreux accords importants sur l’environnement mondial

adoptés depuis exigent toutefois de se matérialiser en des actions concrètes aux échelons régional et national. Aussi des efforts concertés visant à protéger la biodiversité dans les Caraïbes s'avèrent-ils cruciaux pour le développement durable de nos pays. M. Andrade a constaté que le Protocole SPAW demeurerait toujours le seul instrument ciblé sur la biodiversité des Caraïbes et qu'il offrait un cadre adéquat à la coopération régionale nécessaire à sa conservation.

6. Il a mentionné que la Première Réunion des Parties avait reconnu les efforts consentis par le Programme pour atteindre les objectifs du Protocole SPAW, bien que celui-ci ne soit entré en vigueur que depuis peu. Les gouvernements de la région avaient fait état plus récemment d'un regain d'intérêt pour le Protocole, comme le prouvaient leur participation active et productive au Groupe de travail spécial pour les critères de listage d'espèces et la ratification du Protocole par le gouvernement français. Mais les contraintes restaient fortes et exigent une coopération et un engagement continus des gouvernements, des ONG, des institutions scientifiques, des communautés, du secteur privé et de la société civile en général. En dépit des limitations financières, le secrétariat se félicitait de pouvoir organiser cette Deuxième Réunion sept mois à peine après la première. Cette brève Réunion visait à poursuivre les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre du Protocole au bénéfice de toute la région. Il a donc, au nom du secrétariat, invité les Parties à soutenir le Programme en pensant à la possibilité d'accueillir de nouvelles réunions du Protocole SPAW, notamment dans la mesure où le Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes (CTF) ne disposait pas des ressources requises pour convoquer la Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST).

## **POINT 2: ÉLECTION DES OFFICIERS**

7. En conformité avec le procédé suivi à la Première Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW (La Havane, 24 et 25 septembre 2001), les participants ont été invité à élire un président, un vice-président et un rapporteur.
8. Les participants ont élu parmi les experts les membres du Bureau suivants :
 

Président:	M. Paul Hoetjes	(Antilles néerlandaises)
Vice-président:	M. Tahar Ou-Rabah	(France)
Rapporteur:	Mme Sarah George	(Sainte-Lucie)

## **POINT 3: ORGANISATION DE LA RÉUNION**

### **a) Règles de Procédure**

9. La Réunion a convenu d'appliquer, *mutatis mutandis*, le Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE, publié sous la cote UNEP/GC/3/Rev.3.

**b) Organisation du travail**

10. Les langues de travail de la Réunion étaient l'anglais, l'espagnol et le français. Dans lesquelles les documents de travail étaient disponibles.
11. Le secrétariat a convoqué la Réunion en séances plénières.

**POINT 4: ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR**

12. Les participants à la Réunion ont été invités à adopter l'ordre du jour figurant dans le document UNEP(DEC)/CAR IG.21/1. Celui-ci n'ayant pas fait l'objet de remarques, il a été adopté tel qu'il figure à l'annexe I du présent Rapport.

**POINT 5: COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LA REVUE DES CRITÈRES CONCERNANT LE LISTAGE D'ESPÈCES DANS LES ANNEXES DU PROTOCOLE SPAW**

13. Le Secrétariat a invité le coordonnateur du Groupe de travail spécial à présenter le « Rapport du Groupe de travail spécial pour l'examen des critères de listage des espèces inscrites aux annexes du Protocole SPAW » (UNEP(DEC)/CAR IG.21/3), préparé conformément aux Recommandations 4-7 de la Première réunion du CCST et à la Décision n° IV de la Première réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole SPAW.
14. Le coordonnateur a constaté tout d'abord que, bien que le CCST ait créé le Groupe de travail en septembre 2001, le groupe électronique n'avait vu le jour qu'en décembre 2001 et commencé ses travaux qu'en janvier 2002. Le Groupe de travail était tombé d'accord sur les deux premiers critères, le nouveau texte proposé figurant dans le présent Rapport, et avait commencé ses travaux sur le troisième critère. Toutefois, les Parties contractantes de la République dominicaine, du Panama, de Saint-Vincent-et-Grenadines et de Trinité-et-Tobago n'avaient pas encore envoyé leur candidature au Groupe de travail, de sorte qu'elles n'y étaient pas encore représentées. Par ailleurs, le Groupe de travail avait examiné les documents pertinents, dont les critères de l'Union internationale pour la protection de la nature (UICN) et de CITES, surtout dans la mesure où cette dernière était justement en train de les réviser.
15. Les participants ont été invités à examiner le Rapport et à engager les actions appropriées.
16. Un certain nombre de délégations ont constaté que, même si le Groupe avait travaillé plus lentement que prévu, il allait dans la bonne direction et elles ont recommandé qu'il conclut ses travaux d'ici à la Deuxième Réunion du CCST prévue pour le premier

trimestre de 2003. Ce calendrier semble en effet être compatible avec le processus permanent de revue des critères du CITES.

17. La Réunion a exprimé sa satisfaction devant la façon dont le gouvernement des Antilles néerlandaises conduisait le Groupe en tant que coordonnateur et du bon travail entrepris durant l'intersessions.
18. Une délégation a souligné l'importance du listage d'espèces pour la protection des écosystèmes et a demandé des éclaircissements sur le niveau de distribution en tant que critère important. Elle a aussi appuyé l'inscription des espèces endémiques aux annexes. A cet égard, diverses délégations ont demandé des éclaircissements sur la portée du Protocole, en particulier en ce qui concerne les espèces terrestres, côtières et marines. Les participants ont convenu que le CCST devait examiner plus tard les questions d'interprétation.
19. La Réunion est tombée d'accord pour fixer un calendrier à la poursuite des travaux du Groupe de travail spécial, selon les décisions du présent Rapport, et d'en élargir la composition à la lumière de la récente ratification du Protocole par le gouvernement français. Elle a aussi accordé que les Parties qui n'auraient pas encore nommé leurs candidats au Groupe devraient être invités instamment à le faire au plus tôt.
20. L'observateur de Humane Society of the United States (HSUS) et de l'Eastern Caribbean Coalition for Environmental Awareness (ECCEA), tout en ayant signalé l'importance, à cet égard, de la révision des critères de listage entreprise par la CITES (CITES, rés. Conf. 9.24), a averti qu'à la dernière Réunion du Comité permanent, le comité des Animaux et celui des Plantes n'étaient pas parvenus à un accord sur les critères révisés. Il était donc possible que ces nouveaux critères ne soient pas adoptés par les Parties contractantes à CITES à leur prochaine réunion de novembre 2002 qui se tiendra à Santiago-du-Chili. Il a aussi signalé l'importance des critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), bien qu'il ait exprimé sa préoccupation que, du fait qu'ils ne font pas partie d'un document légal, toute tentative de les incorporer par référence dans les critères du Protocole SPAW risquerait de créer des problèmes d'application à certaines Parties.
21. La délégation vénézuélienne a offert d'envisager la possibilité d'accueillir la Deuxième Réunion du CCST et la réunion des Parties contractantes, s'il le fallait, en 2003.



**POINT 6: RECOMMANDATIONS DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (STAC) AU PROTOCOLE SPAW RELATIF AUX ZONES ET LA FAUNE SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (SPAW) DANS LA RÉGION DES GRANDES CARAÏBES**

22. Le Secrétariat a présenté le rapport de la Première Réunion du CCST, tenue à La Havane (Cuba), du 27 au 29 septembre 2001), et a invité les Parties à examiner et à adopter les recommandations qu'il contenait, ainsi qu'à engager les actions appropriées.
23. Une délégation a demandé au secrétariat de fournir un supplément d'information sur l'état de l'activité développée de concert avec le Centre mondial de conservation et de surveillance (PNUE-WCMC) au sujet du format commun à adopter pour les rapports exigés par le Protocole, selon la recommandation pertinente de la Première Réunion du CCST. Le secrétariat a informé que le PNUE-WCMC avait lancé un projet pilote et poursuivait sa coordination avec lui.
24. Les Parties ont adopté les recommandations de la Première Réunion du CCST.
25. L'observateur de Human Society of United States (HSUS) et de l'Eastern Caribbean Coalition for Environmental Awareness (ECCEA) a introduit une question qui avait été omise à la Première Réunion du CCST, à savoir l'interprétation et l'application de l'article 11(2), dont la question des exemptions, et suggéré que, compte tenu de son importance, la Troisième Réunion des Parties contractantes en discute. Il a constaté que le Protocole ne fournissait pas d'orientation sur l'information que le CCST devrait utiliser pour évaluer la pertinence des exemptions, et que, par conséquent, celui-ci ne disposait pas de principes directeurs ni de critères d'évaluation pour décider que telle ou telle exemption n'était pas « pertinente ». Il a estimé que l'évaluation des exemptions devait être clarifiée et normalisée, de sorte que les Parties connaissent les exigences et soient en mesure de comprendre les raisons sous-tendant une évaluation négative. Il a suggéré que soit les Parties contractantes soit un groupe de travail leur faisant rapport évaluent les critères d'exemption.

**POINT 7: ADOPTION FINALE DE PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003**

26. Le Secrétariat a présenté le projet de « Plan de travail et Budget du Programme SPAW pour l'exercice biennal 2002-2003 » (UNEP(DEC)/CAR IG.22/6), qu'il a préparé à partir des décisions de la Treizième réunion du Comité de suivi, de la Première réunion du CCST et la Première Réunion des Parties contractantes de SPAW.

27. Le Secrétariat, présentant le document, a signalé que le Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2002-2003 n'était pas exactement le même que celui qui avait été présenté à la Treizième Réunion du Comité de suivi du Plan d'action du PEC, car des modifications y avaient été introduites en fonction des résultats de la Première Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW et de la Première Réunion du CCST, tenues à La Havane du 24 au 29 septembre 2001.
28. Le secrétariat a présenté les activités proposées au programme régional SPAW pour l'exercice biennal 2002-2003, en soulignant que lui-même, mais aussi les Parties avaient reçu des responsabilités supplémentaires à la suite de l'entrée en vigueur du Protocole SPAW l'année passée. Dans ce contexte, il a souligné les activités pour la coordination du SPAW, notamment la poursuite de la promotion du Protocole grâce à plusieurs mécanismes; la coordination et la communication avec plusieurs organisations importantes pour les objectifs du SPAW; la participation active du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) du SPAW; et les activités d'appel de fonds. Il a remercié l'IFAW d'avoir soutenu la mise au point et la publication toute récente de la brochure sur le Protocole SPAW, qui servira d'instrument de promotion important durant l'exercice biennal actuel. Des efforts continueront d'être consentis pour améliorer la base de données sur les espèces, disponible désormais sur la cyberteile grâce au soutien fourni par Monitor International durant les deux années. Le secrétariat a invité les participants à visiter cette page web ([www.caribbeanenvironment.net](http://www.caribbeanenvironment.net)) et à faire parvenir leurs opinions, et ce en vue de garantir la justesse et l'utilité de l'information.
29. En ce qui concerne le renforcement des zones protégées, le secrétariat a noté que les activités se poursuivraient en ce qui concerne la promotion du Réseau des responsables de zones marines protégées (CaMPAM); l'utilisation du Fonds de petits dons pour les zones marines protégées; les directives pour l'élaboration d'une liste des zones protégées relevant du Protocole SPAW; et l'organisation d'un atelier régional destiné aux responsables de zones marines protégées. Le secrétariat a informé les participants à la Réunion qu'une activité de grande envergure pour l'exercice biennal serait l'exécution d'un projet de quatre ans concernant le Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN), qui serait financé principalement par la Fondation pour les Nations Unies et qui était centré sur quatre zones, dont la Région des Caraïbes. Le secrétariat a renvoyé les participants à la Réunion au document UNEP(DEC)/CAR IG.22/INF.7, qui fournissait des détails supplémentaires sur le projet ICRAN. Il a expliqué que le principal objectif du projet dans le monde était d'inverser la tendance à la détérioration des récifs coralliens. Quatre sites de démonstration avaient été choisis dans des zones marines protégées du Mexique, du Belize, de Bonaire et de Sainte-Lucie. Le secrétariat a aussi indiqué que l'ICRAN soutiendrait le programme de formation de responsables des zones marines protégées du SPAW au cours du prochain exercice biennal.
30. En ce qui concerne la conservation des espèces, le secrétariat a indiqué que les efforts se poursuivraient pour appuyer les plans de conservation des tortues marines et des lamantins, ainsi que la mise au point d'un plan d'action pour les mammifères marins et

la coordination avec les partenaires pour la gestion d'espèces à importance économique, tels le strombe géant et la langouste. L'un des principaux domaines d'action présentés comprenait les activités à l'appui de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens (ICRI), qui seraient également financées par l'intermédiaire de l'ICRAN. Ces activités comprennent des évaluations écologiques et socio-économiques des récifs coralliens, la surveillance, l'état des récifs, et un recueil des meilleures pratiques de gestion des récifs.

31. En ce qui concerne le budget général proposé pour le SPAW, le secrétariat a signalé que même si l'ICRAN et la Fondation des Nations Unies avaient prévu de couvrir quasiment la moitié des coûts prévus, ils ne fourniraient la totalité de ces fonds que si les fonds de contrepartie étaient disponibles. Aussi le secrétariat a-t-il demandé à la Réunion de l'aider dans ses efforts d'appel de fonds pour ce projet important. Il l'a aussi invité à examiner le Projet de plan de travail et de budget pour 2002-2003 et de faire des commentaires et des recommandations à des fins d'adoption.
32. Les Parties et les observateurs ont remercié le secrétariat de sa présentation détaillée et constaté que le programme de travail reflétait les besoins des pays et qu'il existait généralement un bon rapport entre celui-ci et les priorités identifiées. Ils ont toutefois exprimé leur inquiétude sur la façon dont ce plan de travail ambitieux serait financé et dont les priorités seraient dégagées. Le secrétariat a expliqué que les priorités seraient dégagées selon un procédé intergouvernemental, à savoir les Parties contractantes au Protocole SPAW, et que les financements disponibles détermineraient aussi la séquence d'exécution des activités.
33. Les participants ont discuté de la date et du lieu de la prochaine réunion COP et de la réunion du CCST. La délégation vénézuélienne a offert d'envisager la possibilité d'accueillir la prochaine réunion COP ou celle du CCST, ou les deux à la fois, et de travailler de près avec le secrétariat dans ce sens. Le secrétariat a fait remarquer, soutenu par plusieurs délégués, que la réunion COP/SPAW devait normalement se tenir, en accord avec l'article 23 du Protocole, en même temps que la réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena.
34. Le représentant du gouvernement français a fait remarquer que son pays, désormais Partie contractante au Protocole SPAW, accroîtrait sa contribution au Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes en vue de soutenir les activités dudit Protocole. Le secrétariat et les Parties se sont félicités de cette offre dont ils sont su gré à la France.
35. L'observateur de l'IFAW s'est offert à soutenir la collecte d'information scientifique destinée à l'essor du Plan d'action pour les mammifères marins et à financer un atelier d'experts dans ce but au premier trimestre de 2003 en conformité avec le plan de travail proposé par le Protocole SPAW.
36. L'observateur du CAR/SPAW a fait savoir que son organisation s'efforcera de soutenir l'atelier sur les principes directeurs concernant les zones protégées prévu dans le plan de travail et qu'il en avertirait les Parties et les observateurs en temps opportun.

37. L'observateur de Humane Society of the United States (HSUS) et de l'Eastern Caribbean Coalition for Environmental Awareness (ECCEA) a attiré l'attention des Parties sur le lien existant entre le paragraphe 76 du Plan de travail, qui appelle à une coopération accrue avec la CITES, et l'activité d) du paragraphe 100 f) portant sur l'essor du programme de gestion du strombe géant. Il a fait remarquer que ce dernier était inscrit sur les listes de l'annexe II de la CITES et qu'il était de fait l'une des espèces animales à plus forte valeur commerciale dudit annexe.
38. Le Comité pour les animaux de la CITES a, à sa réunion tenue à Hanoï (Viet Nam) en 2001, convenu d'inscrire le strombe géant comme une espèce à envisager au titre de la phase 4 de Révision du commerce important (résolution CITES, conférence 8.9). Aussi un consultant a-t-il été recruté pour préparer un rapport sur la situation de cette espèce, y compris les problèmes éventuels que risquait de soulever la mise en pratique par les États concernés de l'article IV relatif au cas non préjudiciable. Le consultant est en train de rédiger ce rapport. Ses conclusions pourraient conduire dans le cadre de cette révision à l'élaboration de recommandations d'actions que devraient prendre chaque État concerné. Aux termes de la résolution de la Conférence 8.9, la non-application de ces recommandations pourrait avoir pour conséquence l'arrêt du commerce de cette espèce.
39. Les recommandations de CITES dans le cadre de la révision du commerce important concernant des États plutôt que des régions, l'observateur a indiqué qu'elles pourraient inclure néanmoins un plan de gestion régional sous les auspices du Protocole SPAW. Il serait donc très fructueux que le secrétariat SPAW collabore avec le secrétariat de la CITES de façon que les deux processus en cours, la révision de la CITES et le plan de gestion de SPAW, puissent viser des objectifs communs, fournissant ainsi une occasion idéal pour créer une synergie entre les deux Conventions et renforcer la conservation du strombe géant dans la région. Il a recommandé que le texte de l'activité d), paragraphe 100 f), soit amendé de façon à inclure une référence concrète à CITES.
40. La Réunion a aussi recommandé que le travail en cours pour renforcer les zones protégées se fasse en liaison avec d'autres initiatives pertinentes, en particulier la Convention sur la diversité biologique ayant à voir avec la mise au point de principes directeurs pour les zones marines protégées.
41. La Réunion a adopté le Plan de travail et le budget, assortis des amendements apparaissant dans les Décisions au présent Rapport préalable à son adoption par le Dixième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de la Septième Réunions des Parties contractantes au Protocole de Cartagena (7-11 mai 2002).

**POINT 8: COMPTE-RENDU DU CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DE SPAW (CAR-SPAW) SUR LE PROGRÈS DES DISPOSITIONS POUR L'OPÉRATION DU CAR**

42. Le représentant du gouvernement français a présenté le « Rapport du gouvernement français sur la situation du Centre d'activités régional du SPAW (CAR-SPAW) à la Guadeloupe » (UNEP(DEC)/CAR IG.22/INF.6), conformément à la décision VIII de la Première réunion des Parties contractantes à la Convention SPAW et à la recommandation 8 de la Treizième Réunion du Comité de suivi du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Cartagena (9-13 juillet 2001).
43. Le délégué français a fait noter que l'UCR/CAR du PNUE et le gouvernement français continuaient, dans le cadre de l'arrangement signé le 7 juin 2000, de travailler à la mise au point des dispositions devant régir le Centre d'activité régional dans le département de la Guadeloupe, notamment à la Direction régional de l'environnement (DIREN).
44. Le délégué français a indiqué que son gouvernement avait diligenté une expertise en vue de déterminer la nature juridique la plus appropriée pour la structure support de ce Centre. Des conclusions de cette expertise, il ressort que le statut juridique qui répondrait le mieux aux exigences serait celui qui lui confère une personnalité juridique de droit privé français (loi sur les associations, 1901). Le gouvernement français s'efforçait d'organiser les activités du Centre d'activité régional et d'en assurer la mise en fonctionnement en novembre 2002. Le Centre bénéficiera d'une autonomie financière et d'une souplesse de gestion, et permettra surtout d'associer, à côté de État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales et des associations.
45. Pendant la première année, les coûts de fonctionnement seront imputés sur le budget de la DIREN. Ils feront l'objet, dès le début 2003, d'une subvention qui sera allouée par le ministère chargé de l'environnement à l'association support.
46. Le Centre aura un directeur qui supervisera un directeur adjoint, responsable des questions juridiques et techniques, un attaché scientifique et une secrétaire. Une fois le Centre entré en service, il préparera un rapport sur ses rapports avec le secrétariat et les Parties à la Convention et à ses Protocoles.
47. Le Président a invité les participants à faire des commentaires. La Réunion a remercié le gouvernement français de son rapport et l'a invité instamment à accélérer la mise en service du Centre d'ici la fin de l'année au plus tard.

## **POINT 9: QUESTIONS DIVERSES**

48. Le Président a demandé aux participants à la Réunion de soulever toute question qui n'a pas été couverte dans les points précédents de l'ordre du jour, mais qui pourrait être pertinente pour l'objet de la Réunion et les participants.
49. La délégation britannique a suggéré de former un groupe de travail spécial informel et volontaire sur Internet chargé d'aborder les questions et les inquiétudes ayant à voir avec les questions légales, et de faciliter la communication informelle entre les intéressés. La Réunion a décidé d'aborder ces points d'une manière informelle, sans créer pour autant un groupe similaire, mais en utilisant le groupe électronique SPAW déjà constitué.

## **POINT 10: ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION**

50. Le rapporteur a présenté le projet de décisions de la Réunion, que les participants ont adoptées, assorties des amendements apparaissant à l'annexe II du présent Rapport. Le secrétariat a accepté de soumettre celui-ci (UNEP(DEC)/CAR IG.21/INF.3) par courrier électronique aux participants à des fins de révision et d'adoption avant le 31 mai 2002. Les commentaires et les corrections ont été reçues jusqu'au 30 juin 2002, le rapport final présenté à tous les participants en juillet 2002.

## **POINT 11: CLÔTURE DE LA RÉUNION**

51. Le président de la Réunion et le secrétariat ont fait des observations de clôture. Le président a remercié tous les délégués et observateurs de leur participation si productive. La Réunion a remercié à son tour le président d'avoir si bien conduit les travaux, ainsi que le rapporteur et le secrétariat de leur travail.
52. La Réunion a été close à 18 h 30, le lundi 6 mai 2002, par le président et le secrétariat qui ont invité instamment les Parties et les observateurs à continuer de participer activement aux travaux du Protocole SPAW pendant l'intersessions.

**ANNEXE I: AGENDA**





## **AGENDA**

Deuxième réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvages spécialement protégées (SPA) dans la Région des Caraïbes

### Introduction

- Point 1: Ouverture de la réunion
- Point 2: Élection des Officiers
- Point 3: Organisation de la réunion
  - a) Règles de Procédure
  - b) Organisation du travail
- Point 4: Adoption de l'ordre de jour
- Point 5: Rapport du Groupe de travail Ad Hoc sur la revue des critères concernant le listage d'espèces dans les annexes du Protocole SPA
- Point 6: Recommandations de la Première Réunion du Comité Consultatif, Scientifique et Technique (STAC) au Protocole SPA relatif aux zones et la faune spécialement protégées (SPA) dans la Région des Grandes Caraïbes
- Point 7: Adoption finale de Plan de travail et Budget du Programme SPA pour la période biennale 2002-2003
- Point 8: Compte-rendu du Centre d'activités régionales de SPA (CAR-SPA) sur les progrès effectués sur les dispositions pour l'opération du CAR
- Point 9: Autres points
- Point 10: Adoption des Décisions de la Réunion
- Point 11: Clôture de la réunion



**ANNEXE II: DÉCISIONS**



## DÉCISIONS DE LA RÉUNION

### Les Parties Contractantes:

**Ayant tenue** la Deuxième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la Région des Caraïbes;

**Ayant pris note** des décisions qu'elle a adoptées à sa Première réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la Région des Caraïbes, tenue à La Havane (Cuba) les 24 et 25 septembre 2001, et des recommandations de la Première Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) au Protocole relatif aux zones et à la faune spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue à La Havane (Cuba) du 27 au 29 septembre 2001,

**Prenant en considération** le projet de Plan de travail et de budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2002-2003 (UNEP(DEC)/CAR IG.22/6) (y compris le Plan de travail et de budget pour le Programme régional SPAW); et

**Ayant examiné** le Rapport du Groupe de travail spécial pour la révision des critères de listage des espèces inscrites aux annexes du Protocole SPAW (UNEP(DEC)/CAR IG.21/3),

### Décident:

1. **D'encourager** les gouvernements de la région qui ne l'auraient pas encore fait à devenir Partie contractante à la Convention de Cartagena et à ses Protocoles, dont le Protocole SPAW.
2. **De faire sien** le Plan de travail et de budget du Programme régional SPAW pour l'exercice biennal 2002-2003, tel qu'il apparaît dans le projet de Plan de travail et de budget du Programme régional SPAW pour l'exercice biennal 2002-2003 inclus au document UNEP(DEC)/CAR IG.22/6, avec les modifications ci-après qu'elle y a apportées :
  - a) **Faire référence**, au paragraphe 84 du Plan de travail, au travail d'ores et déjà entrepris par le Conseil consultatif scientifique et technique intérimaire (CCSTI) sur les lignes directrices des zones protégées, l'atelier mentionné devant servir à examiner les progrès faits dans ce sens. L'UICN/WCPA et le Centre d'activités régional du SPAW devraient être encouragés à participer au mieux au déroulement de cette activité dans la mesure où ce dernier et le gouvernement français envisagent d'en soutenir l'organisation.
  - b) **Augmenter** la collaboration avec le secrétariat de la CITES, notamment à l'activité d) 100 f) concernant la mise au point d'un plan de gestion du strombe

géant, qui est l'une des espèces à forte commercialisation inscrites à l'annexe II de la CITES et incluses actuellement dans la révision du commerce important entreprise par la CITES.

- c) **Refléter** l'offre du Fonds international pour la défense des animaux (IFAW) de soutenir la réunion d'un atelier d'experts devant se tenir début 2003 afin de développer le plan d'action régional pour les mammifères marins et de collecter les données pertinentes.
  - d) **Refléter** la nécessité que les Parties et les observateurs recourent activement au groupe de communication électronique du SPAW en vue de discuter des questions intéressant le Protocole SPAW, dont des méthodes de mise en oeuvre, les questions légales, les questions d'interprétation.
3. **D'inviter** le gouvernement français à modifier, en qualité de nouvelle Partie, son statut au sein du Groupe de travail spécial pour la révision des critères de listage des espèces inscrites aux annexes du Protocole SPAW, et à soumettre, ainsi que les autres Parties qui ne l'auraient pas encore fait, à savoir les gouvernements de la République dominicaine, du Panama, de Trinité-et-Tobago et de Saint-Vincent-et-Grenadines, les noms de leurs candidats dans les meilleurs délais au secrétariat et au Bureau du CCST, selon le procédé fixé dans la recommandation 4 adoptée par la Première Réunion du CCST à La Havane, Cuba, du 27 au 29 septembre 2001.
4. **D'inviter** deux nouveaux observateurs de pays non Parties et d'ONG à rejoindre le Groupe de travail spécial afin d'en élever le total à dix. La nomination et la sélection d'observateurs continueront de se faire selon les règles dégagées à la Première Réunion du CCST. Les observateurs désireux de joindre le Groupe de travail spécial devront présenter leur candidature le 5 juin 2002 au plus tard.
5. **De demander** au Groupe de travail spécial de respecter le calendrier ci-dessous durant l'intersessions, et ce jusqu'à la Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) au Protocole SPAW:
- a) Le Groupe de travail spécial devrait viser à compléter son rapport final d'ici la fin janvier 2003.
  - b) Le Groupe de travail spécial doit prendre en considération les résultats fondamentaux de la révision des critères entreprise par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).
  - c) Le rapport final du Groupe de travail spécial sera soumis à la Deuxième Réunion du CCST qui devrait se tenir de préférence au premier trimestre de 2003.

6. **De se féliciter** de l'offre préliminaire du gouvernement vénézuélien d'accueillir la Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) au Protocole SPAW et de demander au Secrétariat de développer cette proposition.
7. **D'adopter** les recommandations de la Première Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la Région des Caraïbes, La Havane, Cuba, 27 au 29 septembre 2001.
8. **D'encourager** le gouvernement français à rendre opérationnel le Centre d'activités régional (CAR) du SPAW à la Guadeloupe.
9. **D'inclure** la question de l'interprétation et de la mise en oeuvre de l'article 11, paragraphe 2, concernant la mise au point par le CCST de critères d'évaluation des exemptions, à l'agenda de la Troisième Réunion des Parties contractantes.





**ANNEXE III: LISTE DES DOCUMENTS**



## LISTE DES DOCUMENTS

### Documents de Travail

UNEP(DEC)/CAR IG.21/1	Agenda provisoire
UNEP(DEC)/CAR IG.21/2	Agenda provisoire annoté
UNEP(DEC)/CAR IG.21/3	Rapport du Groupe de travail Ad Hoc sur la revue des critères concernant le listage d'espèces dans les annexes du Protocole
UNEP(DEC)/CAR IG.22/6	Projets de Plan de travail et de budget du Programme pour l'Environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2002-2003 (y compris le Plan de travail et le Budget pour le Programme régional SPAW)

### Documents d'Information

UNEP(DEC)/CAR IG.21/INF.1	Liste provisoire des documents
UNEP(DEC)/CAR IG.21/INF.2	Liste provisoire des participants (à préparer pendant cette réunion)
UNEP(DEC)/CAR IG.22/INF.6	Rapport du Gouvernement de la France sur l'état du Centre d'activités régionales SPAW en Guadeloupe
UNEP(DEC)/CAR IG.22/INF.5	Rapport du Directeur exécutif du PNUE sur l'exécution du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal (2000-2001) (y compris le Programme Régional SPAW)
UNEP(DEC)/CAR IG.21/INF.3	Rapport de la Deuxième réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (à préparer lors de la réunion)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/7	Rapport de la Première réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (La Havane, Cuba, du 24 au 25 septembre 2001)
UNEP(DEC)/CAR WG.23/6	Rapport de la Première réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes. La Havane, Cuba, du 24-25 septembre 2001

UNEP(DEC)/CAR IG.20/3	Évaluation du travail du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (ISTAC) depuis sa création (1992-2000)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/4	Structure et objectif du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) du Protocole SPAW
UNEP(DEC)/CAR IG.20/6	Priorités pour les réalisations des Parties contractantes et du Secrétariat suite à l'entrée en vigueur du Protocole, incluant priorités du STAC
UNEP(DEC)/CAR WG.23/4	Projet des critères pour l'inscription des espèces dans les annexes du Protocole SPAW
UNEP(DEC)/CAR IG.19/INF.5	Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN): une association mondiale pour les récifs coralliens – Résumé
UNEP(DEC)/CAR IG.20/5	Relations entre le Protocole SPAW, le STAC et le travail entrepris par l'Organisme de conseil subsidiaire scientifique, technique et technologique (OSTAC) pour la Convention sur la biodiversité (CBD)

### **Documents de Référence**

UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.4	Rapport au Secrétariat de la Convention sur la biodiversité (CBD) du Secrétariat de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Carthagène 1983) et ses protocoles, y compris le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) (février 2001)
UNEP(DEC)/CAR IG.17/5	Rapport de la Neuvième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes et la Sixième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes. Kingston, Jamaïque, du 14 au 18 février 2000
UNEP(WATER)/CAR WG.22/5	Quatrième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (ISTAC) pour le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes. La Havane, Cuba, du 3 au 6 août 1999

UNEP(OCA)/CAR WG.19/6	Troisième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole relatif aux zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes. Kingston, Jamaïque, du 11 au 13 octobre 1995
UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.5	Funding Protected Areas in the Wider Caribbean: A Guide for Managers and Conservation Organizations (anglais et espagnol seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.6	Directory of members of SPAW Protocol e-group. (anglais seulement)
UNEP(OCA)/CAR WG.11/7	Deuxième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (STACI) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes. Guyane française, du 3 au 5 mai 1993
UNEP(OCA)/CAR WG.5/1	Première réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (STACI) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes. Kingston, Jamaïque, du 4 au 8 mai 1992
UNEP, 2002	Directory of Focal Points of the Caribbean Environment Programme. CEP Information Paper, April 2002 (anglais seulement)
UNEP/Ramsar, 2000	Memorandum of Cooperation between the Secretariat of the Convention for the Protection and Development of the Marine Environment of the Wider Caribbean (Cartagena, 1983) and the Bureau of the Convention on Wetlands (Ramsar, 1971) (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG. 17/INF.6	International Trade in Species listed in both the Protocol Concerning Specially Protected Areas and Wildlife (SPAW) and the Convention on International Trade in Endangered Species (CITES) (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.17/INF.5/Add.1	U.S. Comments on SPAW-CITES Compatibility issues (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.17/INF.5	Legal Assessment of "Compatibility" issues between the Protocol Concerning Specially Protected Areas and Wildlife (SPAW) to the Cartagena Convention and the Convention on International Trade in Endangered Species (CITES) (anglais seulement)

UNEP/GC/3/Rev.3,1998	Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE
UNEP(WATER)/CAR WG.11/INF.6	Memorandum de Cooperation entre le Secrétariat de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Carthagène, 1983) et ses Protocoles, y compris le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique(CDB)(Nairobi, 1992)
UNEP, 1991	Conférence des plénipotentiaires pour l'adoption des annexes du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes. Acte final.
UNEP, 1990	Conférence des plénipotentiaires relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes. Acte final
UNEP, 1983	Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène)

**ANNEXE IV: LISTE DES PARTICIPANTS**





## LISTE DES PARTICIPANTS

### CONTRACTING PARTIES/PARTIES CONTRACTANTES/PARTES CONTRATANTES

<i>Participants/ Participants/Participantes</i>	<i>Title/Titre/Título</i>	<i>Address/Adresse/Dirección</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
-----------------------------------------------------	---------------------------	----------------------------------	---------------------------------

#### COLOMBIA/COLOMBIE/COLOMBIA

Dalila Caicedo	Profesional Especializado - Biologa Marina	Dirección de Ecosistemas Ministerio del Medio Ambiente	Tel: (571) 332-3434, 288 6877 ext. 407 Fax: 571 340 6206 <a href="mailto:dcaicedo@minambiente.gov.co">dcaicedo@minambiente.gov.co</a> <a href="http://www.minambiente.gov.co">www.minambiente.gov.co</a>
----------------	--------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### CUBA/CUBA/CUBA

Jorge Mario García	Director	Centro de Información, Gestion y Educación Ambiental (CIGEA) Agencia de Medio Ambiente (AMA) Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente (CITMA)	Tel: (537) 209-6014 Fax: (537) 204 9031 <a href="mailto:jmario@ama.cu">jmario@ama.cu</a> <a href="http://medioambiente.cu">medioambiente.cu</a>
Antonio Perera	Director	Centro Nacional de Areas Protegidas (CNAP) Agencia de Medio Ambiente (AMA) Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente (CITMA)	Tel: (537) 202 7970 Fax: (537) 204 07 98 <a href="mailto:tonyperera@ama.cu">tonyperera@ama.cu</a> <a href="http://www.medioambiente.cu">www.medioambiente.cu</a>

#### FRANCE / FRANCE / FRANCIA

Tahar Ou-Rabah	Direction de la Nature et des Paysages	Ministère de l'Amenagement du Territoire et de l'Environnement	Tel: (33) 1 42 19 20 90 Fax: (33) 1 42 19 19 06 <a href="mailto:tahar.ou-rabah@environnement.gouv.fr">tahar.ou-rabah@ environnement.gouv.fr</a>
----------------	-------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### NETHERLANDS ANTILLES / ANTILLES NEERLANDAISES / ANTILLAS NEERLANDESAS

Darryllin van der Veen	Policy Advisor	Fort Amsterdam 4, Curacao Netherlands Antilles	Tel: 5999-4613933 Fax:5999-4617123 <a href="mailto:dvdveen.bbb@curinfo.an">dvdveen.bbb@curinfo.an</a>
Paul Hoetjes	Policy Advisor	Santa Rosa Weg 122, Curacao	Tel. 5999-7363530 Fax: 5999-7363505 <a href="mailto:milvomil@cura.net">milvomil@cura.net</a> <a href="http://mina.vomil.an">http://mina.vomil.an</a>

<i>Participants/ Participants/Participantes</i>	<i>Title/Titre/Título</i>	<i>Address/Adresse/Dirección</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
-----------------------------------------------------	---------------------------	----------------------------------	---------------------------------

**PANAMA / PANAMA / PANAMA**

Maríaeugenia Ayala	Jefe de Departamento de Adecuacion y Manejo Ambiental	Autoridad Nacional del Ambiente	Tel: (507) 315 0867/0870 Fax: (507) 315 1026 b.perez@anam.gob.pa
--------------------	-------------------------------------------------------	---------------------------------	------------------------------------------------------------------------

**ST. LUCIA / STE-LUCIE / STA. LUCIA**

Sarah George	Deputy Chief Fisheries Officer	Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries 5th Floor, Sir Stanislaus James Building Castries	Tel: (758) 468-4135 Fax: (758) 452-3853 deptfish@slumaffe.org www.slumaffe.org
--------------	--------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

**TRINIDAD / TOBAGO/TRINITE et TOBAGO / TRINIDAD y TABAGO**

Hazel McShine	Director	Institute of Marine Affairs Hilltop Lane, Chaguaramas, P.O. Box 3160, Carenage	Tel. (868) 634-4291/4 Fax: (868) 634-4433 director@ima.gov.tt http://www.ima.gov.tt
---------------	----------	-----------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

**VENEZUELA / VENEZUELA / VENEZUELA**

Alberto Belzares	Ambassador	Esquina de Carmelita, Torre MRE, Piso 13	Tel. 862 8886 Fax: 860 9372 albertobelzares@yahoo.com
Janin Mendoza	Director de Calidad de Agua	Direccion General de Calidad Ambiental, Direccion de Calidad de Agua, Ministerio del Ambiente y de los Recursos Naturales Centro Simon Bolivar, Torre sur, Piso 28, Caracas	Tel. (005 8212) 408 1141/ 1142 Fax: 408 1118 jnmendoza@marn.gov.ve
Sara Galvez	Jefe de Division de Areas Naturales Protegidas	Direccion General de Diversidad Biologica, Ministerio del Ambiente y de los Recursos Naturales Centro Simon Bolivar, Torre sur, Piso 6, Caracas	Tel. 0212 408 2149/66 Fax: 212 408 2109 sgalvez@cantv.net

**OBSERVERS/OBSERVATEURS/OBSERVADORES**

*Participants/  
Participants/Participantes*      *Title/Titre/Título*      *Address/Adresse/Dirección*      *Tel./Fax/E-mail /Website*

**BAHAMAS / BAHAMAS / BAHAMAS**

Edison Deleveaux      Deputy Director, Fisheries      N3028 Nassau      Tel. (242) 393 1978 direct line  
(242) 393 1777  
Fax: 242 393 0238  
fisheries@batelnet.bs

**UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI / REINO UNIDO**

Denise Dudgeon      Foreign & Commonwealth Office      King Charles St London SW1A 2AH      Tel. 44 2072702725  
Fax: 44 207 270 4076  
denise.dudgeon@fco.gov.uk

Ceris Bailes      Foreign & Commonwealth Office      King Charles St London SW1A 2AH      Tel. 44 2072702697  
Fax: 44 207 2702879  
ceris.bailes@fco.gov.uk

David Connor      Joint Nature Conservation Committee      Monkstone House, City Road Peterborough PE1 1JY      Tel. 44 1733 866837  
Fax: 44 1733 555 948  
david.connor@jncc.gov.uk

John Bothwell      Research Officer      Department of Environment P.O. Box 486GT Grand Cayman      Tel.: 345-949-8469  
Fax: 345-949 4020  
[john.bothwell@gov.ky](mailto:john.bothwell@gov.ky)  
<http://DoE.8m.com>

**UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE / ESTADOS UNIDOS DE AMERICA**

David Alarid      Regional Environmental Officer      Environmental Hub for Central America and the Caribbean, US Embassy, San Jose      Tel. (506) 290-8408/ 220-3939  
Fax: (506) 290-8409/ 3128  
alaridda@state.gov

Richard Wilbur      International Relations Officer      Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs      Tel. (202) 647-3879  
Fax: (202) 647 9099  
wilburrm2@state.gov  
United States Department of State 2201 C Street, N.W., Room 5806 Washington, D.C. 20520

Elizabeth McLanahan      International Affairs Specialist      U.S. Department of Commerce National Oceanic & Atmospheric Administration International Affairs Office      Tel. 202 482-5140  
National Fax: 202 482-4307  
elizabeth.mclanahan@noaa.gov  
14th & Constitution Avenue, N.W., Room 5230, Washington D.C. 20230

**OBSERVERS/OBSERVEURS/OBSERVADORES**  
**INTERGOVERNMENTAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS / ORGANISATIONS**  
**INTERGOUVERNEMENTALES ET NON-GOUVERNEMENTALES / ORGANISACIONES**  
**INTERGUBERNAMENTALES Y NO-GUBERNAMENTALES**

*Participants/*  
*Participants/Participantes*      *Title/Titre/Título*      *Address/Adresse/Dirección*      *Tel./Fax/E-mail /Website*

**EASTERN CARIBBEAN COALITION FOR ENVIRONMENTAL AWARENESS (ECCEA)**

Ronald Orenstein      1825 Shady Creek Court,      Tel. 905 820 7886  
Mississauga, Ontario,      Fax: 905 569 0116  
Canada L5L 3W2      ornstn@rogers.com

**EASTERN CARIBBEAN CETACEAN NETWORK (ECCN)**

Nathalie Ward      Director      Faculty, Biology Department Tel: (508) 548-3313  
Boston University Marine      Fax: (508) 548-3317  
Program Marine Biological      nward@mbl.edu  
Laboratory      P.O. Box  
573, Woods Hole  
MA 02543

**HUMANE SOCIETY OF THE UNITED STATES (HSUS)**

Ronald Orenstein      1825 Shady Creek Court,      Tel. 905 820 7886  
Mississauga, Ontario,      Fax: 905 569 0116  
Canada L5L 3W2      ornstn@rogers.com

**SPAW/RAC**

Bernard Domenjoud      Director      1 rue du Capitaine Bebel,      Tel. 0590 410451  
97100 Basse-Terre,      Fax: 0590 410462  
Guadeloupe FWI      E-mail: domenjou@outremer.com,  
bernard.domenjoud@guadeloupe.enviro  
nnement.gouv.fr

**THIRD MILLENIUM FOUNDATION**

<b>Participants</b>	<b>Title</b>	<b>Address</b>	<b>Tel./Fax/E-mail /Website</b>
Domitilla Senni	Board Chair	Loc. Fossola, 59, 06060 Paciano (PG) Italy	Tel. 39 075 830351 Fax: 39 075 830381 3mf@3rdmf.org
Regina Monticone	Consultant	Loc. Fossola, 59, 06060 Paciano (PG) Italy	Tel. 39 075 830351 Fax: 39 075 830381 3mf@3rdmf.org

**WIDECAST**

Ijahnya Christian      Executive Director      Anguilla National Trust P.O. Tel: 264-497-5297  
1234 The Valley, Anguilla,      Fax: 264-497-5571  
B.W.I      axanat@anguillanet.com  
http://web.ai/ant/

**SECRETARIAT OF THE CARIBBEAN ENVIRONMENT PROGRAMME**  
**SECRETARIAT DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAIBE**  
**SECRETARIA DEL PROGRAMA AMBIENTAL DEL CARIBE**

United Nations Environment Programme  
14-20 Port Royal Street, Kingston, Jamaica  
Tel: (876) 922-9267, Fax: (876) 922-9292  
[www.cep.unep.org](http://www.cep.unep.org)

Veerle Vandeweerd	Coodinator, Global Programme of Action for the Protection of Marine Environment from Land-based Activities (GPA), Deputy Director DEPI	P.O. Box 16227, 2500 BE, The Hague, The Netherlands Tel. 31 70 311 4461 Fax: 31 70 311 4485 v.vandeweerd@unep.nl
Nelson Andrade Colmenares	Coordinator, UNEP-CAR/RCU	nac.uneprcuja@cwjamaica.com
Tim Kasten	Acting Deputy Coordinator/AMEP Programme Officer	tjk.uneprcuja@cwjamaica.com
Luc St-Pierre	CEPNET Programme Officer	lsp.uneprcuja@cwjamaica.com
Alessandra Vanzella-Khoury	SPAW Programme Officer	avk.uneprcuja@cwjamaica.com
Txema Beato	Administrative Officer	txema.uneprcuja@cwjamaica.com
Una McPherson	Administrative Assistant	admin.uneprcuja@cwjamaica.com
Ingrid Lee-Smart	System Analyst	uneprcuja@cwjamaica.com
Malden Miller	ICRAN Project Manager	mwm.uneprcuja@cwjamaica.com
Coral Portillo	Senior Secretary	uneprcuja@cwjamaica.com
Brenda Dewdney	Bilingual Secretary (SPAW)	uneprcuja@cwjamaica.com
Donna Henry-Hernández	Bilingual Secretary (CEPNET)	uneprcuja@cwjamaica.com
Bentley Samuels	Registry Clerk/Driver	uneprcuja@cwjamaica.com